

Règlement intérieur simplifié de l'école de Sault lès Rethel

Ce règlement simplifié présente les droits et les devoirs des écoliers. Il aide à mieux comprendre ce qui est interdit ou autorisé à l'école. Il s'inspire du règlement départemental type qui est disponible dans son intégralité dans le bureau de la directrice sur simple demande.

HYGIENE-SANTE

- Je viens à l'école avec une tenue correcte (pas de chaussures à talon ou de tee-shirt laissant apparaître mon ventre...), propre et adaptée au temps qu'il fait.
- Si je suis malade, je reste à la maison et mes parents préviennent l'école le plus tôt possible.
- Si j'ai des poux ou une maladie contagieuse, mes responsables doivent prévenir mon enseignante et/ou la directrice rapidement.
- Une demande de prise de médicament peut être faite auprès de la directrice.
- Les chewing-gums, sucettes et bonbons durs sont interdits dans l'école.

HORAIRES

- Je dois arriver à l'heure à l'école (Entre 8h20 et 8h30 – 13h05 et 13h15)

ABSENCES

L'école est obligatoire : toute absence doit être justifiée.

- Si je suis absent(e), l'école doit être prévenue dans les plus brefs délais : par téléphone au 03.24.38.59.70 ou par mail sur ce.0080486k@ac-reims.fr
- Au-delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées, l'école procède à un signalement pour absentéisme auprès des autorités compétentes.
- Si je suis en retard, je dois me signaler à la porte d'entrée en utilisant la sonnette.

RESPECT

Chacun a le droit au respect : moi, les autres élèves, les adultes.

- Je dois être poli(e) avec TOUT le monde.
- Je ne dois ni me moquer, ni insulter, ni me bagarrer.
- Je respecte tous les enfants et tous les adultes de l'école (les enseignants, le personnel de cantine, le personnel de l'accueil périscolaire, les intervenants ...)
- A l'intérieur et aux abords de l'école, toute personne est tenue au respect : on utilise un langage correct et respectueux. On n'utilise aucune violence physique ou verbale. On respecte les règles d'hygiène et de sécurité.
- Les objets dangereux sont interdits à l'école (briquet, objet coupant, médicaments,...).
- Les objets de valeur ou les jouets restent à la maison. L'école n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de casse.

TRAVAIL

- Je dois faire de mon mieux, avec soin.
- Je dois respecter le matériel qu'on me prête, je n'abîme pas ce qui se trouve dans mon école.
- Je dois conserver mon matériel personnel en bon état tout au long de l'année scolaire.
- Je dois participer à l'ensemble des enseignements figurant aux programmes et à toutes les activités organisées sur le temps scolaire.
- Je dois faire signer les mots du cahier de liaison. C'est ma responsabilité.
- J'apporte un certificat médical si je dois être dispensé de sport durablement.

RECREATION

C'est le moment où chacun a le droit de jouer, de se détendre.

- En cas de problème, j'avertis immédiatement l'adulte de surveillance. C'est sur son autorisation uniquement que je me rends dans le bureau de la directrice.
- Je dois utiliser les espaces et les structures de jeux correctement.
- Je rapporte et range le matériel prêté en fin de récréation.
- Je ramasse mes vêtements à la fin de la récréation.
- Je dois jeter les papiers ou les mouchoirs en papier dans les poubelles prévues à cet effet.
- Je ne joue pas dans les toilettes.
- Je ne règle pas un conflit par la violence. J'ai le droit de ne pas être d'accord mais je n'ai pas le droit de frapper ni d'insulter qui que ce soit. Les mots ou les gestes vulgaires n'ont rien à faire en récréation.
- Je n'ai pas le droit de sortir de l'école sans autorisation (pour récupérer un ballon ou autre...).
- Les billes, les cartes ou tout autre jeu désigné par l'enseignant sont interdits.
- L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol. Je suis responsable de mes affaires. Je les surveille.

LE NON RESPECT DU REGLEMENT ET LES CONSEQUENCES

Les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des adultes (agression, menace, propos discriminatoire, intimidation...) donneront lieu à des sanctions graduées qui seront portées à la connaissance des responsables légaux et de l'Inspection en cas de répétition ou de gravité.

En cas de non-respect du règlement :

- Je dois présenter des excuses (obligatoirement!).
- Je peux être isolé(e) de mes camarades dans la classe ou dans la cour, avoir une récréation adaptée, être privé d'un secteur de jeu.
- Je peux avoir à m'expliquer par écrit de mon comportement et à faire signer cet écrit par mes responsables légaux.

- Je peux avoir une sanction-réparation.
- Je peux être amené à remplacer ou à rembourser le matériel abîmé ou détruit.
- Chaque manquement au règlement aura des conséquences.
- Je peux être convoqué(e) dans le bureau de la directrice et mes responsables seront prévenus.

Le règlement a été lu en classe le

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'école, je suis informé(e) des conséquences possibles en cas de non-respect de celui-ci et je m'engage à le respecter au mieux.

Signature de l'élève :

Signatures des parents* :

*l'absence de signature du présent règlement vaudra pour acceptation tacite.